PRANGINS INFO
JOURNAL DES AUTORITÉS

ÉDITORIAL

L'espace public tient un rôle essentiel depuis que les hommes ont créé des aménagements urbains. Agora grecque, forum romain, symbole de rencontre, élément structurant de toute société organisée, il a perdu au fil du temps sa valeur qualitative au profit de l'usage fonctionnel.

Un dilemme, une schizophrénie que vivent nombre d'entre nous à la fois piétons et automobilistes. A quelle partie de nous-même allons-nous accorder la priorité? La question est posée puisque la Municipalité vient de présenter au Conseil communal un préavis d'intention pour un projet de valorisation du cœur historique de Prangins.

En bref, nous voulons aménager la place du village et ses abords immédiats en zone de rencontre, insuffler une nouvelle vitalité sans pour autant exclure la voiture en transit ou en stationnement. Un projet dont le concept d'aménagement a été apprécié par le Conseil communal mais qui crée de nombreuses réticences puisque, pour bénéficier desdits aménagements, il convient de limiter la vitesse du trafic routier sur quelques centaines de mètres, à 20 km à l'heure.

Voir son environnement changer au profit d'une meilleure reconnaissance de l'autre, piéton ou cycliste? L'espace public faisant partie du bien commun dont chacun se sent à la fois propriétaire et responsable, les réactions ne manquent pas!

De nombreuses communes d'ici et d'ailleurs voient depuis peu fleurir les terrasses et déambuler les promeneurs à la grande satisfaction de leurs habitants. La valorisation du cœur de Prangins fait et fera donc l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Municipalité.

Martine Baud
Municipale

Mai 2014 - N° 4

MUNICIPALITÉ, ADMINISTRATION...

BRÈVES

Les patrouilleurs scolaires

Pour permettre à nos enfants de se rendre à l'école en toute sécurité, il est indispensable que des patrouilleurs scolaires les fassent traverser la route en arrivant à l'école et en la quittant. **Evidemment, ce service à la population nécessite un investissement de chacune et de chacun. Au fil du temps, la police voit le nombre de patrouilleurs diminuer. Beaucoup partent, peu les remplacent malgré des annonces dans la presse locale.**
Sans cette collaboration indispensable, la Municipalité, à terme, ne pourra plus assurer la sécurité des écoliers comme le souhaite à juste titre la population.
La police intercommunale, par le poste de Prangins, accueille très volontiers vos candidatures.

Violeta Seematter
Municipale

Nouveau processus de gestion pour les demandes de cartes d'identité: projet NAVIG

Dès cet été, les communes émettront leurs demandes de cartes d'identité de manière entièrement électronique. En effet, les demandes sous forme papier n'existeront plus.
Cela signifie que lors d'une demande de carte d'identité, le Contrôle des habitants devra renseigner une nouvelle application informatique par des données issues de son registre actuel, y joindre une photographie, une signature numérique et finalement envoyer ces données électroniquement au centre de biométrie.
Les communes qui auront choisi de ne pas s'équiper de ce nouveau logiciel devront envoyer leurs citoyens auprès du centre de biométrie à Lausanne.

Contrôle des habitants

CARNETS EN COULEUR

Myers Lara Amélie Sarah	11.11.2013
Da Silva Lia	11.11.2013
Emch Livia Eléonore	13.11.2013
Bourbonnais William	15.11.2013
Giammarresi Alexis	17.11.2013
Loup Aurel-Ian	02.12.2013
Pazdera Benjamin	07.12.2013
Suter Antoine Gabriel	10.12.2013
Dinis Léa	12.12.2013
Sentissi Sarah	15.01.2014
Soares Ferreira Filipe	16.02.2014
Rhême Eliot Gabriel	24.02.2014
Kalcic Mathis Thomas	06.03.2014
Moura Nunes David	12.03.2014
Iadarola Luca	17.03.2014

Louvet Marcel	12.11.2013
Anex Charles	15.12.2013
Brown Marilyn	30.12.2013
Soubra Yehia	21.01.2014
Meylan Henri	09.02.2014
Bally Alfred	15.02.2014
Tuffet Christian	18.03.2014

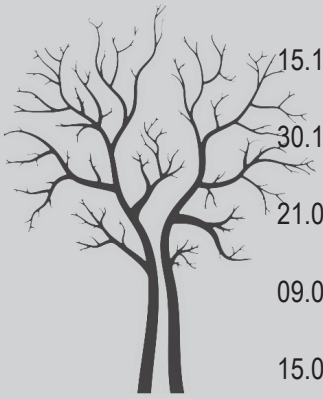

NOUVELLE DÉCHETTERIE: PREMIER FEU VERT DU CONSEIL COMMUNAL

Voilà près de 10 ans que le dossier déchetterie *En Messerin* est sur le bureau de la Municipalité, une éternité… Pour les Autorités (Exécutif et Législatif) la persévérance, la patience et la rigueur sont les atouts majeurs pour faire aboutir ce projet.

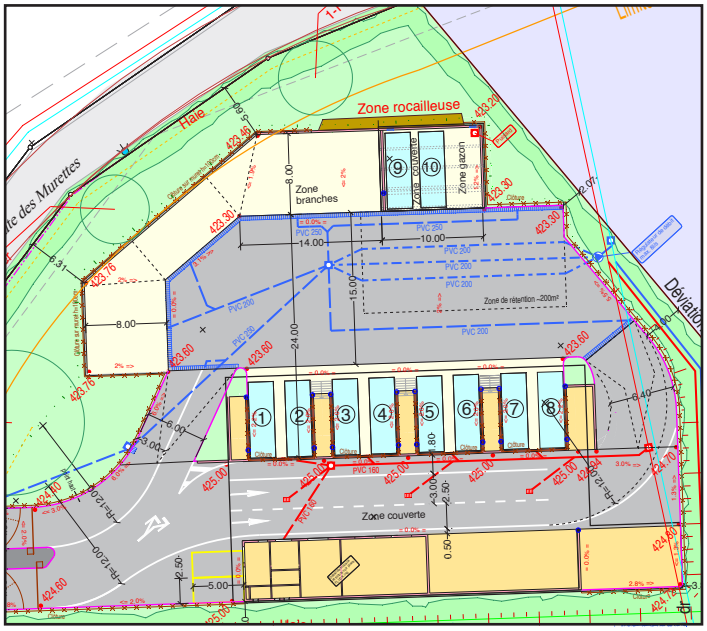

Le plan de la future déchetterie intercommunale

A ce titre, le Conseil communal a voté le préavis de construction de la nouvelle déchetterie intercommunale *En Messerin* (Prangins / Duillier) lors de sa dernière séance du 1er avril 2014. Avec la même unanimité, le Conseil communal de Duillier en a fait de même le 27 mars dernier. Une première étape bien entendue primordiale. Elle sera suivie de trois autres préavis sur le même sujet qui devront être traités par le Législatif avant la fin de l'année.

Toujours est-il que la nouvelle politique vaudoise sur la gestion des déchets a engendré des situations ubuesques. Les exigences imposées aux communes en la matière n'ont pas pris en compte des infrastructures inadaptées. Dans cette configuration pour le moins difficile, la Commune de Prangins tente de répondre au mieux à la demande des citoyens pour le tri des déchets ménagers.

Une situation provisoire qui devrait prendre fin d'ici à l'automne 2015 avec l'inauguration de la nouvelle déchetterie *En Messerin*, consacrant ainsi notre opiniâtreté sans faille depuis près d'une décennie.

Cyrille Perret
Municipal

DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LE TOURISME LÉMANIQUE

L'exercice 2013 s'inscrit en très bonne place dans l'histoire du tourisme vaudois. Alors que l'ensemble de la Suisse affiche une hausse moyenne de 2,5 % des nuitées hôtelières, le canton de Vaud, avec 6 % de croissance, a été la région de Suisse qui enregistre la plus forte progression de nuitées en 2013.

Notre district, avec une augmentation de 3,1 %, bénéficie de cette embellie qui profite à l'ensemble des prestataires touristiques et en corollaire à l'économie de notre région. Ces résultats sont le fruit du formidable développement économique de l'arc lémanique et de l'intérêt toujours plus marqué des hôtes suisses pour notre région, qui reste notre principal marché émetteur, suivi de la France et de l'Allemagne.

La mise en application récente, par «Nyon Région Tourisme», d'une nouvelle stratégie marketing, basée sur des domaines d'activités, renforce l'attractivité de notre région et permet de mieux répondre à l'attente de nos hôtes.

Cinq thématiques et domaines d'activités ont été identifiés pour les années à venir afin de positionner notre région sur les marchés touristiques, soit:

l'art de vivre **la nature** **les événements & festivals**
la culture & patrimoine **le tourisme d'affaires**

Au niveau de notre Commune, le Musée national de Prangins, qui a accueilli quelque 50'000 visiteurs en 2013 pour sa nouvelle exposition «Noblesse oblige», contribue au développement qualitatif de l'offre culturelle et touristique de notre Région.

C'est probablement là un bel exemple d'optimisation de l'offre existante dont notre tourisme a bien besoin pour affronter de gros défis tant au niveau conjoncturel que structurel.

François Bryand
Syndic

Inauguration de l'exposition avec le Conseiller Fédéral, Alain Berset.

DÉVELOPPEMENT...

ESPACE PUBLIC ET COMMUNAUTÉ, QUEL AVENIR ?

Le monde, notre société actuelle, comme aussi nos centres urbains, sont dominés par la globalisation. Ce n'est pas une mauvaise chose en soi, négative est la manière dont l'identité et notre histoire sont remplacées et oubliées en raison de ce processus.

Le processus de globalisation est en fait en train de transformer beaucoup de choses. Il a modifié la façon dont les relations avec les lieux s'établissent. Dans les villes actuelles, on crée des lieux que l'on ne reconnaît plus, avec lesquels l'on n'entretient plus aucun lien d'identité, dont on a une expérience "rapide" et principalement fonctionnelle (centres commerciaux, gares, autoroutes, aéroports) ou il s'agit, tout simplement, des espaces qui ne nous parlent plus, qui sont aliénés de nous-mêmes.

Beaucoup de nos contextes urbains sont devenus reproductibles: désormais, tous les paysages des banlieues se ressemblent considérablement, comme aussi les zones commerciales. Et, c'est presque constant, une générale dégradation qualitative de tous ces éléments est observée.

Si l'on regarde l'histoire, on s'aperçoit comment, dans le passé, n'importe quelle ville, village ou centre urbain, avait été généré par un ensemble d'espaces publics. Dans son effort de construire sa propre place dans l'environnement, l'homme a inventé la ville à un certain moment de son histoire: au moment même où, à partir de l'évolution des relations entre lui même, le travail et l'environnement, la nécessité de s'organiser autour de certaines fonctions et certains endroits qui devaient servir l'ensemble de la communauté, s'est manifestée.

La commune française de Vitry-le-François, dans une carte historique de Cassini (env. 1750)

C'est la raison profonde pour laquelle les centres urbains historiques et de tradition européenne ont toujours eu des espaces publics importants: des lieux où se réunir, faire du commerce, célébrer des rites religieux, mener des activités communes et utiliser des services communs.

De la ville grecque en passant par la ville romaine et jusqu'à la ville du Moyen Age et de la Renaissance, le rôle des places avait été décisif: les places comme des lieux de rencontre entre les gens, des lieux de mixité et de liberté.

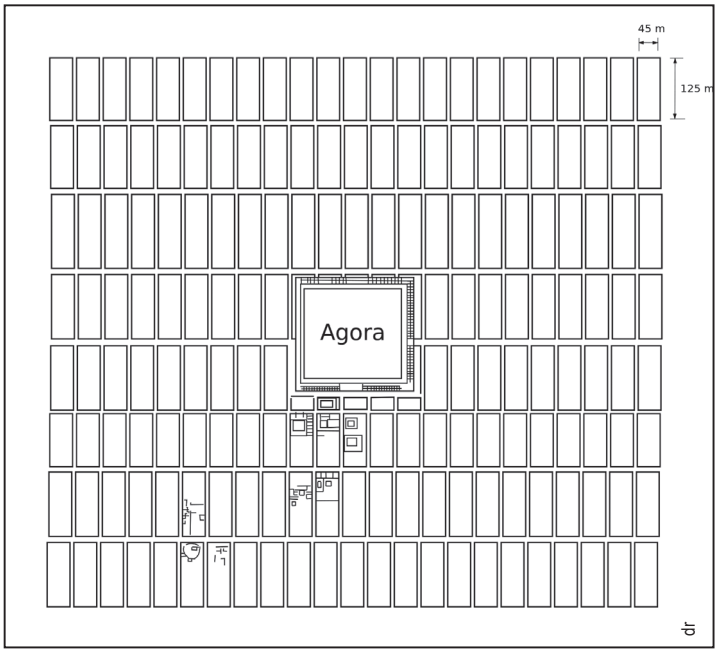

Plan schématique de Pella, ancienne ville de l'antique Grèce, située dans la plaine centrale de Macédoine

Dans les places, des hommes sont devenus des citoyens, membres d'une communauté. Dans les places, ils ont célébré leurs rites religieux, ils se sont rencontrés, ils se sont échangés des informations et des opinions, Dans les places, ils recherchaient et ils proposaient leur travail, là ils ont afflué quand il y avait un événement majeur. Le rôle des places a toujours été en relation aux conditions de la société, aux temps et au contexte historique auquel elles s'étaient référées.

Les places n'étaient pas seulement des espaces vides et ouverts au public. Elles étaient l'espace sur lequel donnaient les principaux bâtiments, les bâtiments destinés aux fonctions communes: le marché, le palais de justice, le temple, le palais du gouvernement, etc.

Leur rôle serait stérile si elles ne faisaient pas partie du système des lieux qui ordonne la célébration des valeurs communes et du gouvernement de la «polis», de la «ville» entendue comme

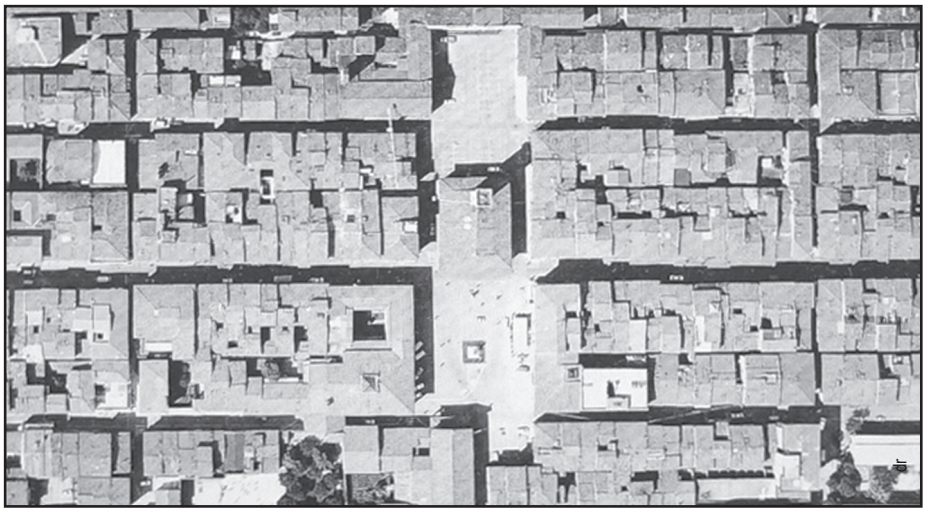

Le centre de San Giovanni Valdarno, une Commune de la province d'Arezzo en Toscane (Italie).

ensemble de citoyens libres et autonomes. Les places et les rues qui les liaient formaient la structure de la ville. Les maisons et les commerces en constituaient le tissu urbain. Une ville sans place était inconcevable comme un corps humain sans un squelette.

En examinant la structure d'une ville du Moyen Age européen, nous trouvons le témoignage précis de ce rôle de dirigeant du système des espaces publics. Mais nous trouvons aussi un sens plus large de la notion d'espace public.

Le lien entre les trois termes (ville, communauté, espaces publics) exprime pleinement l'essence même de notre civilisation: de la naissance jusqu'à ses contradictions actuelles.

Les causes de la crise des urbanisations modernes sont précisément dans la décadence progressive et reliées de ces trois entités (ville, communauté, espaces publics), un déclin qui commence par la réduction de la communauté à un simple agrégat d'individus et qui se poursuit avec l'érosion et la dégradation de l'importance dans les politiques urbaines du sujet des espaces publics.

Mais comment récupérer ces valeurs originales dans la planification de nos centres urbains, comment le faire dans une manière actuelle, une manière qui ne soit pas nostalgique, rhétorique ou passéiste?

C'est aux planificateurs (urbanistes et architectes) de concevoir et valoriser formellement cette notion d'espace public à travers leurs projets. Aux politiques, il appartient la mission la plus délicate: celle d'instruire, convaincre et nous réhabituer à l'importance de cette notion clé de notre histoire démocratique.

Giovanni Troccoli
Architecte, chef du service de l'urbanisme et de la police des constructions

DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES

Dans le cadre de sa politique énergie-climat, la Commune de Prangins alloue des subventions pour un diagnostic énergétique de vos installations électriques, une prestation développée par la Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC), appelée «Audit Consom'Action».

Cet audit vous propose de recevoir un spécialiste de la SEIC qui analysera de manière détaillée la consommation de vos installations électriques – éclairage, cuisine, loisirs, etc. Après examen, ce chasseur de watts vous fournira un rapport personnalisé avec des actions concrètes à mener afin de vous permettre d'améliorer l'efficacité énergétique de votre foyer et de réduire votre facture d'électricité. La Commune tient particulièrement à cette subvention qui touche tous les Pranginois, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

Le prix d'un *Audit Consom'Action* s'élève à CHF 330.-. Les 2/3 sont pris en charge par la subvention communale. La SEIC finance le dernier tiers. Le formulaire de demande pour la subvention communale pour l'*Audit Consom'Action* figure sur le site internet de la Commune **www.prangins.ch**, rubrique Subventions / énergie.

Des renseignements peuvent également être obtenus directement auprès du Service Environnement, Bâtiments, Infrastructures et Espaces Verts (SEBIE) de la Commune, Mme V. Tschopp **(vtschopp@prangins.ch)**.

Dominique-Ella CHRISTIN
Municipale

Le petit chemin vers la gare de Nyon

La voie de chemin de fer entre Lausanne et Genève a été installée aux environs de 1860. Un chemin existait depuis le passage à niveau (l'actuel passage sous voies) jusqu'au pont de la Redoute.

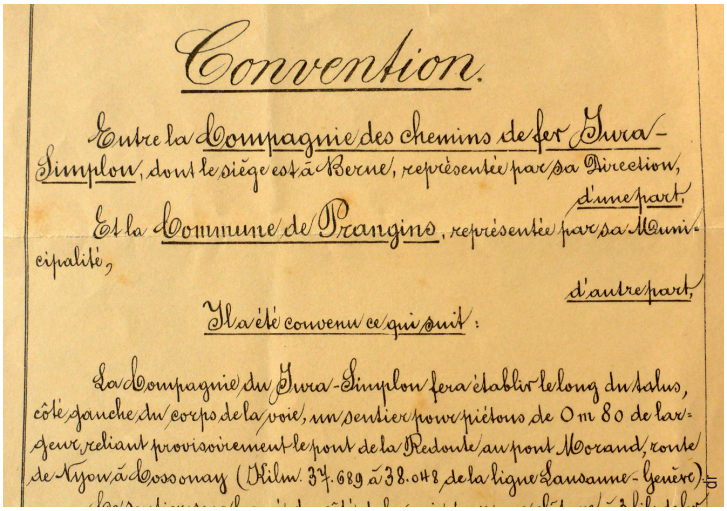

Convention.

Entre la Compagnie des chemins de fer Jura-Simplon, dont le siège est à Berne, représentée par sa Direction, d'une part,

Et la Commune de Prangins, représentée par sa Municipalité, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit:

La Compagnie du Jura-Simplon fera établir le long du talus, côté gauche du corps de la voie, un sentier pour piétons de 0 m 80 de largeur, reliant provisoirement le pont de la Redoute au pont Morand, route de Nyon à Cossonay (Ufilm. 37.689 à 38.048, de la ligne Lausanne-Genève).

Au début 1873, 63 habitants de la commune adressent une pétition aux autorités de Prangins (PV de la Municipalité du 6 janvier 1873, Vol 10, p 41), dont voici un extrait:
Les soussignés viennent ici prier la Municipalité de bien vouloir prendre vis-à-vis de la Compagnie du Chemin de fer de l'Ouest Suisse l'initiative d'une demande tendant à obtenir, pour Prangins, un chemin à pied aussi direct que possible pour aboutir de ce lieu à la gare de Nyon, les chemins actuels étant une source de mécomptes journaliers. (…) La commune ayant déjà un chemin sur plus d'un tiers du parcours, c'est-à-dire depuis le passage à niveau jusqu'au pont de la Redoute, il n'y aurait plus ainsi de chemin à créer que dès le pont de la Redoute à la Gare. (…) Les pétitionnaires prient la Municipalité de réclamer sans retard ce chemin dont le besoin se fait sentir dès longtemps, mais que l'augmentation de la circulation rend désormais urgent (n.d.l.r. sic, nous sommes en 1873…).

La Municipalité décide d'envoyer l'original de cette pétition au Conseil d'administration des Chemins de fer de la Suisse occidentale et… *espère que cette demande soit prise en considération et soit étudiée, et, dans le cas où la Compagnie serait disposée à y faire droit, dans quelle mesure les intéressés devraient contribuer aux dépenses qu'elle occasionnerait.*

Mais la Compagnie du Chemin de fer a répondu négativement, le 8 février 1873: *… elle considère que ce n'est pas à la Compagnie à établir des routes pour servir au public…*

Il faudra finalement attendre près de 25 ans (1896) pour qu'une convention soit signée:

Convention
entre la Compagnie des chemins de fer Jura-Simplon et la Commune de Prangins.

Il a été convenu ce qui suit:
La Compagnie du Jura-Simplon fera établir le long du talus, côté gauche du corps de la voie, un sentier pour piétons de 0.80 m. de largeur, reliant provisoirement le pont de la Redoute au pont Morand, route de Nyon à Cossonay.

Ce sentier sera fermé, du côté de la voie, par une clôture à 3 fils de fer.

La construction sera commencée aussitôt après l'approbation de la présente par les intéressés et poussée avec toute la célérité possible.

La Municipalité de Prangins remboursera à la fin des travaux, sur présentation de la note, tous les frais faits par la Compagnie.

La Compagnie se réserve expressément le droit de supprimer en tout temps le sentier dont il est question, sans avoir à restituer tout ou partie de la somme payée par l'intéressée pour son établissement.

Aussi longtemps que le sentier subsistera, il sera entretenu en état de viabilité pour les piétons, aux frais de la Compagnie.

Le caractère de bien-plaire sera constaté par une redevance annuelle de cinq francs que la Municipalité s'engage à payer par anticipation le 1er août de chaque année en mains du chef de gare de Nyon, et pour la première fois en 1896.

Les frais de timbre de la présente convention sont supportés par la Commune de Prangins.

Fait double à Berne et à Prangins, le 30 juin 1896.

Cette convention sera modifiée en 1934: *(…) Les CFF estimant qu'à l'heure actuelle ce sentier n'est utilisé que dans une très faible mesure par les clients du chemin de fer ont demandé aux deux communes ici contractantes (Nyon et Prangins) d'en assurer l'entretien, à l'avenir.*

Mais la location du terrain
(Fr 5.- par année)
reste en vigueur…

Jean-Pierre Humm
Archiviste

CONSEIL COMMUNAL

DÉBATS ET VOTATIONS

Voici quelques informations concernant les débats du Conseil communal.

Séance du 12 décembre 2013:

Préavis 44/13 – Crédit complémentaire pour l'assainissement de la butte pare-balles du stand de tir Duillier-Prangins

Sans surprise, le préavis a été accepté par 48 oui et 1 abstention.

Préavis 45/13 – Crédit de CHF 420'000.- TTC pour la création d'un espace public à côté de l'Auberge communale

Préavis accepté par 39 oui, 3 non et 7 abstentions. Le premier projet ayant été débouté il y a quelques années par le Conseil, la Municipalité est revenue devant l'Assemblée avec un projet moins coûteux qui a séduit la majorité des conseillers.

Préavis 46/13 – Budget communal 2014

Préavis accepté à l'unanimité.

Séance du 20 février 2014:

Préavis 49/14 – Concept «Cœur de Prangins requalifié»

Projet d'intention présenté par la Municipalité ayant notamment pour objectif de baisser la vitesse au centre du village à 20 km/heure et de créer ainsi une zone de rencontre. Projet contesté par bon nombre de conseillers et approuvé par d'autres. Après un long débat soutenu, il a été décidé d'ajourner le vote de ce préavis à la séance du 1er avril 2014. **A cette séance, la Municipalité a retiré ce préavis d'intention pour revenir ultérieurement avec un préavis plus détaillé.**

Préavis 47/13 – En réponse à la motion de M. Peter Dorenbos pour «l'acquisition d'un radar»

Préavis accepté par 34 oui, 4 non et 4 abstentions.

Le Conseil communal sera amené à traiter notamment les préavis suivants lors de ses prochaines séances:

- Démolition du bâtiment scolaire des Fossés et création d'une zone de verdure;
- Installation d'équipements sportifs scolaires aux Fossés;
- Travaux sur le Pont de la Redoute;
- Rapport de gestion 2013;
- Comptes 2013.

Nous vous rappelons que les séances du Conseil communal sont publiques et qu'elles débutent à 20h00 précises au 2ème étage de la Maison de Commune. Les dates figurent sur le site internet de la Commune et dans l'agenda en dernière page. **N'hésitez donc pas à venir assister aux débats.**

M. Vanni Vogel a rejoint les sièges de l'Assemblée en remplacement de Mme Heidi Fuchs, démissionnaire. Nous souhaitons à M. Vanni Vogel beaucoup de plaisir dans son rôle de Conseiller communal et nous remercions ici Mme Heidi Fuchs pour son engagement pendant toutes ces années au sein du Législatif.

dr

Votations fédérales du 9 février 2014:

Dans notre Commune, l'objet sur **les infrastructures ferroviaires** a été accepté par 1092 oui contre 295 non. Taux de participation: 64,32%.

L'objet sur l'**assurance-maladie et l'avortement** a été balayé par 1250 non contre 130 oui. Taux de participation: 63,91%.

Enfin, l'objet sur l'**immigration de masse** a été refusé par 946 non contre 428 oui. Taux de participation: 63,78 %.

Reynald Pasche,
Président du Conseil Communal

dr

AGENDA

QUELQUES DATES À RETENIR

Du 1er mai au 30 septembre 2014

Aînés + Sport:
diverses activités sur demande
Mme Laurence Rochat
Tél. 022 361 03 36; Natel 079 465 95 13

FC Prangins, Repas de soutien Juniors:
Samedi 10 mai 2014, Centre communal Les Morettes

Votations fédérales et cantonales:
Dimanche 18 mai 2014, Dimanche 28 septembre 2014
Maison de commune

Conseil communal 20h00, Maison de Commune
Mercredi 14 mai 2014
Vendredi 27 juin 2014 à 18h00
Jeudi 25 septembre 2014
Les séances du Conseil sont publiques.

La Fête des Voisins aura lieu cette année un peu en avance, soit le vendredi 23 mai 2014.

Comme à l'accoutumée, la Commune distribuera des tee-shirts, des ballons et des flyers que vous pourrez venir chercher dès le lundi 12 mai 2014 à la Maison de Commune, 2ème étage, auprès de Mme Donatella Orzan, bureau Petit Enfance.

Voici les horaires d'ouverture: les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h00 et les mercredis de 7h30 à 11h30.

Activités manuelles et créatrices
Foyer du Centre communal Les Morettes
Les mercredis de 13h30 à 17h30

Avril	2 avril 2014		30 avril 2014
Mai		14 mai 2014	28 mai 2014
Juin	4 juin 2014		**25 juin 2014 sortie prévue**

Dates «multiples»

Gym des aînés
Tous les mardis de 15h00 à 16h00, Salle du Conseil communal

Tables d'hôtes pour Seniors (sur réservation)

Pro Senectute
«La Terrasse», Route du Curson 16
chez M. Argimiro Perez Estrada
Les mercredis 7 mai, 4 juin, 2 juillet, rien en août, et
3 septembre 2014 à 12h00

«Un brin de partage», Route de Bénex-Dessus 3
chez Mme Agi Severino
Les vendredis 30 mai, 27 juin, 25 juillet, 29 août et
26 septembre 2014 à 12h00.

Société de Développement de Prangins
Rue de la Gare 21
chez Mme Anne-Lise Müller et/ou Mme Caroline Serafini
Dernier repas organisé le 14 mai 2014 chez Mme Serafini.
Les repas ne seront plus reconduits après cette date.

Commission culturelle
Dates retenues pour les spectacles

Samedi 17 mai 2014 à 20h00
Centre communal Les Morettes
Soirée Disco

Dimanche 22 juin 2014
Site des Abériaux
Fête de la Musique

Mercredi 24 septembre 2014
Centre communal Les Morettes
Gaëtan, spectacle pour enfants

IMPRESSUM

Editeur: Municipalité de Prangins, La Place, C.P. 48, 1197 Prangins
Responsable: Cyrille Perret **Coordination:** Daniel Kistler **Contact:** greffe@prangins.ch
Graphisme: Frédérique Guenin, 1269 Bassins
Impression: Imprimerie Contact, Rte de Duillier 18, 1260 Nyon

Reproduction autorisée avec l'accord écrit de l'éditeur